

"Il manque une réponse aux parents de Grégory", selon leur avocat

AVIGNON L'avocat pénaliste Thierry Moser, qui accompagne les époux Villemin depuis 1985, donnera une conférence demain sur les tueurs en série aux côtés du juge Gilbert Thiel, et parlera de ses "Procès insolites".

Il a rangé sa robe d'avocat il y a quatre ans pour prendre sa retraite, prêt à la revêtir quand il le faudra dès lors que l'enquête sur l'affaire de sa vie, celle de Grégory Villemin, aura laissé éclater la vérité. C'est là l'espoir le plus cher du pénaliste qui, depuis 1985, assiste les parents du bambin de 4 ans retrouvé ligoté et noyé dans les eaux glaciales de la Vologne, un soir d'octobre 1984. Le Mulhousien, dont la voix grave mais posée s'est imposée à la barre durant 47 ans, dans plus de 250 dossiers, y croit sans relâche. Après *Parole d'avocat* (La Valette-Éditeur), dans lequel il retraçait ses souvenirs de la cour d'assises, l'avocat, récidiviste en matière d'écriture, est revenu avec *Mes Procès insolites* qui traitent de la justice correctionnelle (éd. du Signe). Avant sa venue à *L'Autre Festival* à Avignon, intarissable, il a accepté de revenir sur les dossiers criminels marquants de sa carrière et sur celui qui n'a eu de cesse de tourmenter sa vie d'homme.

Dans "Parole d'avocat", vous revenez sur l'importance de ne pas perdre de vue la victime dans le procès, même quand on est l'avocat de la défense...

Je suis père et grand-père. J'ai pris ma retraite en 2020. Je me suis dit que j'allais leur laisser un bouquin pour qu'ils sachent ce que j'ai fait dans ma vie. Je me suis lancé dans l'écriture, puis mon éditeur (La-Valette) a été intéressé. Je me suis dit que ça allait intéresser les avocats, mais aussi les magistrats. J'étais confiné, j'avais mes archives. J'ai essayé d'être anecdotique en racontant des histoires, mais aussi pédagogique et de démontrer les différentes stratégies. Il y a une première partie dans laquelle l'avocat défend l'accusé. Dans la deuxième partie, j'analyse le boulot de l'avocat qui défend les parties civiles et là aussi, je montre que la partie civile peut être confrontée à des situations différentes. J'ai un chapitre où je raconte comment on peut défendre des victimes "innocentes" ou alors "imprudentes". "Innocentes", cela désigne des victimes qui ne sont en rien responsables du malheur qui les frappe. Par exemple, les victimes de Michel Fourniret et Monique Olivier.



Thierry Moser est l'avocat de Christine et Jean-Marie Villemin depuis près de 40 ans.
/PHOTO JÉRÔME REY

“**On compte sur le fait que des langues peuvent se délier et sur les progrès de la science.**”

Je pense aussi aux victimes de Francis Heaulme contre lequel j'ai plaidé, au petit Grégory... Et puis, il y a les victimes "imprudentes", qui n'ont pas voulu leur malheur mais qui ont joué un certain rôle dans sa survenance. Je pense à ce jeune homme de 20-25 ans qui tombe amoureux d'une prostituée qui l'a transformé en laquais. Un beau jour, elle en a eu marre et a fini par l'égorger. J'ai aussi un chapitre sur la victime "bienveillante" pour l'accusé. Je raconte l'histoire d'un jeune qui, sous l'emprise d'une secte satanique, a porté

33 coups de couteau à un curé. Le procès a démarré quatre ans après. Le petit jeune a évolué, reconnaissant avoir été sous l'influence d'un gourou. Moi, j'intervenais pour la famille du prêtre assassiné. L'archevêque a témoigné: "À tout pêcheur, miséricorde dès lors qu'il se remet en cause." En tant que partie civile, mes clients m'ont demandé de ne pas "écrabouiller" ce jeune homme et de lui laisser une chance de repartir dans l'existence. Je me suis retrouvé l'allié de l'avocat de l'accusé et l'adversaire du procureur de la République, pas vraiment

content de me voir avec cette bienveillance...

L'affaire de votre vie, c'est celle de Grégory Villemin, qui a tout cristallisé: les dérives médiatiques, judiciaires allant jusqu'à provoquer la mort (le meurtre de Bernard Laroche, la tentative de suicide de Christine Villemin, le suicide du juge Lambert).

(Thierry Moser se lance dans la chronologie de l'affaire).

16 octobre 1984 : assassinat de Grégory; novembre 1984 : inculpation comme on disait à l'époque, de Bernard Laroche. Lambert, totalement incompetent, n'interroge pas sérieusement Laroche et ne fait pas réaliser d'expertise psychologique. Depuis sa prison, il ne cesse de dire qu'il est innocent et c'est tout ce qu'il dit, mais on ne l'a jamais questionné. Février 1985 : Laroche est libéré par Lambert, malgré l'opposition du parquet. Jean-Marie et Christine étaient ulcérés, ils ont compris que le juge était nul. Les gendarmes, dont Étienne Sesmat, voient la carence de Lambert. Les avocats de Laroche se démènent et accréditent l'idée selon laquelle le crime pourrait être l'œuvre de Christine, la maman de Grégory. (Cette idée a plu à beaucoup de journalistes, il y avait des crâpules à l'époque). Les avocats de Laroche ont déposé plainte contre les gendarmes, leur reprochant d'avoir extorqué les aveux de Muriel Bolle. Le climat est devenu abject. Il y a eu des pressions sur des témoins, un juge d'instruction nul, des journalistes infréquentables et on en est arrivé au renvoi de Christine Villemin, fin décembre 1986, devant la cour d'assises, avant un arrêt de cassation qui a expédié le dossier à Dijon en 1987. C'est là que j'ai rencontré Maurice Simon, le président de la chambre de la cour d'appel. Il était d'une grande humanité et très compétent. Il a tout remis à plat. C'est lui qui a sauvé l'honneur de la justice dans ce dossier. C'était un grand monsieur. Le président a pris sa suite et a rédigé l'arrêt de non-lieu pour absence totale de charges en 1993. Christine Villemin a été réhabilitée. Fin 1993, Jean-Marie Villemin a écopé de cinq ans dont un an avec sursis

pour le meurtre de Laroche. On pouvait penser que tout était terminé. Mais les époux Villemin voulaient la réouverture de la procédure clôturée après le non-lieu. En 2007, je suis allé au laboratoire de police technique et scientifique de Lausanne pour rencontrer le professeur Margot. Je lui ai demandé de me faire un rapport sur ce que la science pouvait faire qu'elle ne pouvait pas faire à l'époque du crime. Muni de ce rapport d'expertise privé, en 2008, j'ai obtenu la réouverture du dossier. La suite, c'est que le dossier est toujours pendante à Dijon.

Vous avez des convictions dans cette affaire. Pensez-vous qu'un jour la vérité éclatera?

Actuellement, Dominique Brau, président de la chambre de l'instruction, gère le dossier. Aujourd'hui, nous savons, nous croyons savoir, nous pensons savoir et nous savons certainement qui a fait quoi, comment, pourquoi, dans ce dossier. Je garde confiance en l'avenir. Il y a encore des possibilités d'élucidation de ce crime épouvantable. Si on obtenait dans 18 mois, 2 ans même, l'éclosion de la vérité, je serais l'avocat et l'homme le plus heureux du monde. On a des convictions mais il faut les démontrer. On compte sur le fait que des langues peuvent se délier et sur les progrès de la science.

Dans la préface de "Parole d'avocat", Jean-Marie Villemin dit de vous que vous êtes comme "son grand frère"...

Nous sommes restés très proches avec Christine et Jean-Marie. On se parle souvent, on se voit. Je les aime beaucoup. Nous sommes des amis. Ils n'ont pas été des clients mais des amis. Je les admire beaucoup. Après la mort de Grégory, qu'ils n'ont pas un seul instant oublié, ils ont eu trois autres enfants et ont veillé à les protéger pour ne pas qu'ils aient l'impression de réparer un chagrin. Ces trois enfants ont tous réussi. Les époux Villemin sont heureux mais il leur manque une réponse.

Recueilli par Mélanie FERHALLAD

Conférence sur les tueurs en série, samedi au Palais des papes, cellier Benoît XII à 17h30 aux côtés du juge Gilbert Thiel. Inscription sur www.lautre-festival.fr

"L'avocat doit être indépendant d'esprit vis-à-vis de son client"

250 affaires, 47 ans de barreau... À quel moment, cela a-t-il été le plus difficile d'enfiler votre robe et pourquoi?

Quand on plaide contre Fourniret et Monique Olivier en tant que partie civile, quand on voit défiler les familles de victimes qui ont un chagrin considérable parce que leur enfant a été maltraité sexuellement puis assassiné de façon odieuse par Fourniret, on est remué. J'ai aussi été remué par le procès Francis Heaulme, le routard du crime, à Metz.

Pendant des années, vous avez écouté le malheur des gens, mais vous, qui vous a écouté? J'ai eu beaucoup de veine dans ma vie. D'abord, j'ai eu des parents épatants qui m'ont donné

une éducation solide. J'ai eu des enseignants épatants aussi. Je me suis marié il y a 50 ans et je suis toujours avec la même dame qui me supporte! C'est un facteur d'équilibre, la famille. J'ai un cercle d'amis très forts aussi. Quand j'avais le blues, j'avais quand même des gens qui étaient là pour me réanimer quand je perdais pied.

Il n'y a pas que du droit dans les procès?

Non. On fait parfois du droit à la cour d'assises, mais on fait surtout du bon sens, de la psychologie, de l'humanité. C'est ça, ce métier. Je l'aime passionnément parce que ce sont des relations humaines, qu'il permet de voir des situations différentes, la diversité des êtres hu-

ains, les merveilleux comme les abominables.

Dans "Mes procès insolites" vous évoquez la procédure correctionnelle et racontez des histoires qui ont jalonné votre carrière...

Dans ce bouquin, j'essaie de raconter des histoires qui sortent de l'ordinaire, comme l'affaire Kalinka Bamberski. C'est le combat héroïque de ce papa qui s'est battu pendant trente ans. Il y avait deux procédures dans cette affaire: une procédure criminelle dirigée contre Dieter Krombach, soupçonné d'avoir causé la mort de la jeune Kalinka, 14 ans, et une procédure correctionnelle dirigée contre André Bamberski, qui avait organisé l'enlèvement

de ce médecin allemand pour qu'il soit jugé. Je raconte aussi les crashes des Airbus en Alsace, ou encore l'histoire de Stéphane Breitwieser, un jeune homme emprisonné en Suisse dont la manie était d'écumer les musées européens pour voler des œuvres d'art. Il a réussi à en voler 250!

Fort de toutes ces histoires, que diriez-vous à un jeune qui souhaite devenir avocat ou magistrat? Qu'est-ce qu'il ne faut pas perdre de vue?

Je lui dirais: "Tu peux avoir un métier merveilleux, éprouvant. Il faut parfois être fort psychologiquement. Et surtout, il faut que tu sois un être indépendant d'esprit. Si tu es l'avocat ou le magistrat, tu dois éprouver

pour l'accusé ou la victime, un esprit de compréhension et d'ouverture, ne pas avoir d'idées toutes faites ni de préjugés. Mais en même temps, tu dois garder une certaine lucidité. Il faut être à la fois bienveillant et lucide."

J'ai toujours pensé aussi que l'avocat doit être indépendant d'esprit vis-à-vis de son client. Il ne s'agit pas d'être au garde à vous et de faire ses quatre volontés. Si le client veut m'imposer un système que je réprouve, que je n'accepte pas moralement, je lui dis non. Ou bien vous acceptez mon point de vue, ou bien vous partez à la concurrence. Ce qui m'attriste aujourd'hui, c'est que beaucoup d'avocats s'imaginent que le client est roi, mais le capitaine du bateau, c'est l'avocat!

“**Beaucoup d'avocats s'imaginent que le client est roi, mais le capitaine du bateau, c'est l'avocat!..**”